



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question au Gouvernement n° 835

Texte de la question

RÉFORME DES RETRAITES

M. le président. La parole est à M. Philippe Vigier, pour le groupe Union des démocrates et indépendants.

M. Philippe Vigier. Monsieur le Premier ministre, vous venez d'ouvrir le chantier de la réforme des retraites en lançant une consultation de l'ensemble des partenaires du dialogue social. Que de chemin parcouru depuis la campagne présidentielle lorsque François Hollande nous expliquait qu'il reviendrait sur l'intégralité de la réforme décidée par la majorité précédente. Encore une promesse oubliée !

Après le temps de la démagogie, qui vous a vu décider d'une petite amélioration pour les carrières longues, financée par une baisse du pouvoir d'achat et une hausse du coût du travail, il y a eu ensuite le temps de l'injustice, madame Touraine, avec la taxe sur les retraités de 0,3 % décidée en avril dernier.

Aujourd'hui, la réalité vous rattrape : vous êtes est au pied du mur.

M. Christian Jacob. Ou plutôt dans le mur !

M. Philippe Vigier. Pour le groupe UDI, cette consultation doit permettre de poser les bases d'une réforme d'envergure. Cette discussion ne peut donc pas faire l'impasse sur des questions que nous avons tous en tête : faut-il accélérer la mise en oeuvre de la réforme de 2010 ? Faut-il allonger la durée de cotisation et repousser l'âge légal de départ à la retraite ? Faut-il instituer un système de retraites à points ? Faut-il mettre en place - j'allais dire : enfin ! - un régime universel égal pour tous, salariés du privé et salariés du public ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI.)

Vous avez vidé de son sens le dialogue avec les partenaires sociaux en annonçant d'emblée que vous ne repousseriez pas l'âge légal de départ à la retraite, mais que la durée de cotisation allait augmenter. Ce choix n'est pas le nôtre.

Monsieur le Premier ministre, dites clairement aux Français qu'ils vont devoir choisir entre travailler plus longtemps pour avoir une retraite décente, ou partir plus tôt avec une plus petite retraite. Vous orientez donc le dialogue avec les partenaires sociaux vers deux solutions : la diminution des pensions des retraités et l'augmentation des impôts pour financer les déficits. Ce ne sont pas nos choix.

Ma question est donc simple : quels retraités vont voir leur pension baisser et quelles nouvelles hausses d'impôts allez-vous décider ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI et sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

M. Guy Geoffroy. Et de la langue de bois !

Mme Marisol Touraine, *ministre des affaires sociales et de la santé*. Monsieur le député, le Gouvernement engage la réforme des retraites avec la volonté de mettre en oeuvre une réforme de justice *(Rires sur les bancs du groupe UMP)* qui garantisse à nos concitoyens qu'ils pourront compter sur une retraite solidaire dans la durée.

Vous le savez, monsieur le député : les jeunes, aujourd'hui, ne croient pas que, lorsque viendra pour eux le temps de la retraite, ils pourront compter sur la solidarité nationale. Et si le doute s'est installé sur l'avenir des régimes de retraite, c'est parce que, depuis des années, on leur fait croire que la réforme qu'on leur propose est la dernière et qu'elle va tout régler. *(Protestations sur les bancs du groupe UMP.)*

Mme Bérengère Poletti. Ce n'est pas vrai !

Mme Marisol Touraine, *ministre*. La dernière en date, en 2010, devait régler les problèmes de nos retraites pour les dix années à venir, et voyez où nous en sommes, monsieur le député, après quelques années à peine.

Mme Anne Grommerch. Tout cela est faux !

Mme Marisol Touraine, *ministre*. Nous devons remettre le travail sur l'établi pour faire en sorte que nos concitoyens aient la garantie de pouvoir, à l'avenir, compter sur une retraite solidaire. C'est pourquoi nous avons engagé, dès notre arrivée aux responsabilités, une réforme de justice, en permettant à celles et à ceux qui ont commencé à travailler jeunes de partir à la retraite dès l'âge de soixante ans. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Guy Geoffroy. C'est nous qui avons mis en place ce dispositif !

Mme Marisol Touraine, *ministre*. Nous allons désormais engager la concertation pour répondre à trois défis, de manière globale et cohérente.

Il s'agit d'abord de faire en sorte que le déficit de nos régimes de retraite soit comblé pour les années à venir. Ensuite, nous devons consolider dans la durée un régime de retraite solidaire, garanti par la collectivité. Enfin, nous entendons prendre des mesures de justice, notamment en faveur des femmes et en faveur de celles et ceux qui ont exercé des métiers pénibles ou ont commencé à travailler jeunes.

Mme Bérengère Poletti. Et les régimes spéciaux !

Mme Marisol Touraine, *ministre*. Mesdames et messieurs les députés, le Gouvernement engagera la concertation avec la volonté de mener une réforme durable, responsable et juste.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vigier](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (4^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 835

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 mai 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 mai 2013](#)